



Buxières  
Buxerulles  
Woinville

# COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

## BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

[www.buxieres-sous-les-cotes.fr](http://www.buxieres-sous-les-cotes.fr)

**BULLETIN N° 75 du 5 septembre 2016**

### **COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 1<sup>er</sup> septembre 2016 :**

Absentes excusées : Amandine FLOQUET (pouvoir à Sophie BIANCHIN), Chantal MISCHLER (pouvoir à Odile BEIRENS), Olivier CHAZOT (pouvoir à Elisée FRANÇOIS)

**Achat et pose de radars pédagogiques : demande de subvention DETR :** Le Maire rappelle le projet « Sécurité routière » déposé à l'Etat au titre de la DETR 2016. L'Etat retient l'installation des 3 radars pédagogiques pour un montant de 10223 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- charge Madame le Maire de demander une subvention auprès de la DETR 2016 ; le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Dépenses H.T par principaux postes	Montant	Ressources	Montant	%
Achat et pose radars pédagogiques	10 223 €	Aides Publiques : -DEPARTEMENT : (Amendes de police) -DETR sur Dépenses éligibles retenues de 10 223 € soit 48,90 % Autofinancement : Commune	700,00 € 5 000, 00 € 4 523,00 €	6,85 % 48,90 % 44,25%
<b>Total (coût global H.T de l'opération)</b>	<b>10 223 €</b>		<b>10 223 €</b>	<b>100%</b>

### **Aménagement de la place de la mairie à Woinville : Sélection des entreprises – lancement des travaux**

Le Maire rappelle le projet global d'aménagement des espaces communaux dont celui de la place de la mairie à Woinville jugé prioritaire par le conseil municipal.

Les entreprises ont été consultées sur la base d'un marché à prix unitaire avec un délai d'intervention fixé en septembre.

Trois entreprises ont été consultées : Berthold, Colas Est, Verdun SA

Verdun SA fait la meilleure offre et peut réaliser les travaux dans le délai imparti. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte à l'unanimité de faire réaliser les travaux nécessaires au projet d'aménagement de la mairie de Woinville par l'entreprise Verdun SA pour un montant de travaux estimés à 49 129,00 € HT
- Autorise et charge Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**Achat de parcelle boisée :** Le Maire rappelle la délibération n° 46/2016 relative à l'achat de parcelles boisées. Cette délibération portant des erreurs le Conseil Municipal l'annule et la remplace par la délibération suivante :

Dans le cadre de sa volonté d'étendre son massif forestiers et de procéder à des regroupements de parcelles la Commune désire acquérir la parcelle cadastrée 092 ZA 306 lieudit « Fratis » d'une contenance de 1h 37a 35ca que les consorts SCHNEIDER de Buxerulles désirent vendre.

Le prix proposé est de 4 000 €.

Après avoir consulté les services de l'ONF et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir la dite parcelle au prix de 4 000 €.

L'acte de vente sera établi par la Commune en la forme administrative.

Madame le Maire est autorisée à procéder à la transaction et à signer l'acte et tous les documents s'y rapportant.

-----  
**Demande de subvention auprès de la Région : Rénovation et amélioration de la performance énergétique de 2 logements communaux à Woinville :** Le Maire rappelle le projet de rénovation des logements communaux dans la mairie de Woinville pour diminuer la consommation énergétique et les requalifier intérieurement.

La subvention demandée à la DETR n'ayant pas été accordée, une aide auprès de la Région au titre du soutien à l'investissement par les communes de moins de 2500 habitants peut être sollicitée.

Le plan de financement est le suivant :

Financements	Montants HT en €
Financement de la Région sollicité au titre du plan de soutien	20 000, 00 €
<b>Autres financements (à préciser) : Région Lorraine 2015</b>	6 858, 00 €
<b>Région Grand Est 2016</b>	11 400, 00 €
<b>(contrat de partenariat Lorraine et Territoires)</b>	
<b>Réserve parlementaire</b>	5 000, 00 €
<b>EDF Meuse Energie Nouvelle</b>	9 000, 00 €
<b>GIP objectif Meuse</b>	6 000, 00 €
	58 258,00 €
<b>AUTO FINANCEMENT (2)</b>	68 378, 60 €
<b>Coût total du projet (3)</b>	126 636 ,60 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

-Accepte à l'unanimité le plan de financement,

-Charge Madame le Maire de solliciter une aide financière d'un montant de 20 000 € auprès de la Région au titre du soutien à l'investissement – communes de moins de 2500 habitants.

-----  
**INFORMATIONS**

**REGLEMENTATION DE LA CIRCUALTION PENDANT LE BRAME**

Le spectacle du brame du cerf est à préserver tant pour nous émerveiller que pour protéger les animaux qui en cette période sont trop dérangés par les visiteurs qui utilisent des véhicules à moteur pour être au plus près des cerfs. La reproduction peut être perturbée et ils vont tôt ou tard rechercher plus de calme et quitter notre forêt.

Aussi, en accord avec la commune de Valbois, les chemins ruraux seront interdits à la circulation du 8 septembre au 12 octobre de 18h à 7h. Pour notre commune, le chemin de Savonnières à Buxières est concerné.

### **EXONERATION DE LA TAXE D'HABITATION ET DE LA TAXE FONCIERE POUR LES GITES RURAUX, CHAMBRES D'HOTES, MEUBLES DE TOURISME**

La commune a délibéré en date du 23 septembre 2008, pour exonérer de Taxe d'Habitation et de Taxe Foncière les gîtes ruraux, meublés de tourisme et chambres d'hôtes. L'expression « Gites ruraux » est supprimée et remplacée par « Meublés de tourisme » dans la loi de finances 2016. Les propriétaires vont continuer à bénéficier de l'avantage en 2016 mais ils doivent demander le classement en « meublés de tourisme » pour continuer à bénéficier de l'exonération en 2017.

**AFFOUAGES HIVER 2016/2017** : Inscriptions **du 4 octobre au 18 octobre** à la mairie aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat. La taxe de l'affouage à régler à l'inscription est de 40 €.

**MARQUAGE RD 119** : Pour assurer une meilleure visibilité en particulier pendant les périodes de brouillard, nous avons demandé en février dernier, au Conseil départemental, le marquage de l'axe médian de la RD 119 de Woinville à Saint-Mihiel. Mais il vient de répondre négativement : « La RD 119 entre Woinville et Saint-Mihiel présente une largeur de 4.50m avec des surlargeurs de 4.75m à 5m dans les zones de virage. Or, le Département a choisi de ne plus réaliser de marquage sur les routes d'une largeur inférieure à 5m à l'exception des points singuliers. La RD 119 n'est pas classée en zone de dangerosité particulière et nous n'avons pas recensé d'accident lié à l'infrastructure sur cet axe ». À cette occasion, le Département rappelle et nous ne pouvons qu'y souscrire, que les automobilistes doivent adapter leur conduite et respecter les règles de sécurité. En hiver, le Département est tenu de déneiger jusqu'au chemin conduisant à Saint Christophe ; nous assurons le tronçon restant jusqu'à Woinville.

### **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE ET DE L'ARRET DE BUS DE WOINVILLE**

ils ont commencé le 5 septembre pour une durée d'environ un mois. Ces travaux nécessiteront la mise en place d'une circulation alternée avec feux tricolores de chantier de jour comme de nuit. Pendant cette période, les manœuvres de dépassement et le stationnement de part et d'autre de la chaussée seront interdits sur toute la longueur du chantier. Un arrêté de circulation a été pris le 24/08/2016.

Vous pouvez consulter le plan des travaux ; il est affiché sur les panneaux de la mairie de Woinville.

### **TRAVAUX DE RENOVATION DES LOGEMENTS DE WOINVILLE :**

Les travaux vont démarrer début octobre.

Ainsi deux appartements F3 seront disponibles pour début 2017 dans un cadre renouvelé. Isolés, équipés de poêles à pellet, de chauffe-eau thermodynamiques, de ventilation hygroréglable, ils seront performants énergétiquement. La cage d'escalier sera également rénovée ; les menuiseries extérieures changées et peintes de la même couleur que celles de la mairie de Buxières. En effet, le conseil municipal a choisi cette couleur pour les menuiseries extérieures des mairies, le rouge pour les portes d'églises et le blanc pour les portes de cimetières.

## **SECURITE :**

Le projet « Sécurité » est en cours de réalisation. L'élargissement du trottoir grande rue /rue Maujoyet est réalisé. L'avaloir à l'entrée de la rue Coupée à Buxerulles est mis aux normes, les radars pédagogiques seront posés courant septembre de même que le panneau d'agglomération d'entrée à Buxières par le chemin du Laviot. L'organisation du stationnement sur la place de la mairie à Woinville et la sécurisation de l'arrêt de bus pour les scolaires font partie de ce dossier.

**RAPPEL : l'enquête publique zonage d'assainissement** sera close le jeudi 8 septembre à 20h. Elle est en cours depuis le 8 août. Madame le commissaire enquêteur peut encore vous recevoir en mairie jeudi 8 septembre de 17h à 20h. Vous pouvez aussi consultez les documents mardi 6 septembre de 8h à 12 h en mairie ou à toute heure sur le site de la commune. Vous pouvez faire vos observations par écrit à l'attention de Madame le Commissaire enquêteur à la mairie de Buxières jusqu'au 8 septembre. Le registre d'enquête sera clos le jeudi 8 septembre à 20h.

**RELEVÉ DES COMPTEURS D'ELECTRICITE :** la société OTI France va procéder à la relève des index des compteurs d'électricité le 26 septembre à Buxerulles et Woinville et le 27 septembre à Buxières.

En cas d'absence vous pouvez communiquer vos index : par internet : [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr) ou par téléphone : 0820 333 433 (0,12 € la mn) ou utiliser la carte auto-relève.

## **OPERATION BRIOCHES DE L'AMITIE 2016 :**

Dans un souci constant d'amélioration de la qualité de prise en charge des personnes handicapées accueillies dans les établissements de l'ADAPEI de la Meuse, l'association reconduit son « opération brioches » du 6 au 9 octobre 2016.

Cette année elle contribuera à financer des petits projets à caractère sportif, culturel et ludique non financés par les services de l'Etat, du Département et des autorités de tutelle pour les enfants et adultes de l'ADAPEIM. Selon les secteurs, les brioches seront vendues en porte à porte ou dans les centres commerciaux.

**REPAS DES ANCIENS :** il sera organisé le **dimanche 23 octobre 2016**.

**DECES :** Monsieur Alain CAQUÉ est décédé le 20 août 2016 en son domicile à Woinville. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille et nous l'assurons de notre meilleur soutien.

## **SORTIES RALLYE ET BRAME PROPOSEES PAR L'ACCA :**

**Dimanche 11 septembre :** rallye pédestre en matinée. **RV à la mairie à 8h45.** Retour prévu pour 12h. Une pause histoire à l'Obélisque, puis découverte des cervidés et lecture de paysage pour les enfants à la Chapelle. Circuit d'environ **5,5 à 6 km**. Les marcheurs ayant des difficultés pourront nous rejoindre en haut de la vieille côte. Pause-café à la chapelle des Bures.

**Samedi 24 septembre :** brame du cerf avec Jean-Marc Lefranc. Rendez-vous à la salle communale à **18h45** pour une présentation de l'espèce. Puis départ sur site. Retour vers **21h30. Groupe limité à 20 personnes.**

## LES PLANTES INVASIVES

**L'Ambroisie** : Un arrêté préfectoral prescrivant la destruction obligatoire de l'ambroisie a été pris afin de lutter contre la prolifération de cette plante annuelle venant d'Amérique du nord. Elle fleurit de août à septembre et un pied produit jusqu'à 2.5 milliard de grains de pollen hautement allergènes (rhinite, conjonctivite, trachéite, toux, urticaire, asthme).

**Mais le risque est actuellement très faible dans notre région.** Afin de coordonner les actions de prévention et de lutte mises en place aux niveaux national et local contre l'ambroisie à feuilles d'armoise et d'autres ambrosies pouvant porter atteinte à la santé, un Observatoire des ambrosies a été créé en 2011 par les ministères chargés de la Santé et de l'Agriculture et l'Institut national de la recherche agronomique (Inra).

**Pour tout savoir** : [www.ambroisie.info](http://www.ambroisie.info)

**La Renouée du japon** : C'est une plante invasive qui pousse surtout dans les endroits humides. Elle se propage très vite. Nous avons repéré trois endroits sur la commune où elle est implantée. Une fiche conseils est jointe en page 6 de ce bulletin.

## LE FRELON ASIATIQUE :

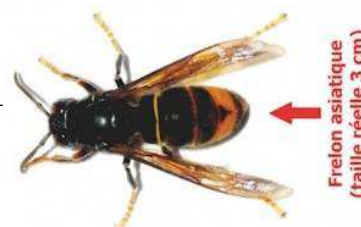
La FREDON Lorraine ([www.fredon-lorraine.com/fr/frelon-asiatique.html](http://www.fredon-lorraine.com/fr/frelon-asiatique.html)) nous informe que le frelon asiatique a été observé en Lorraine en 2015. Elle attire notre attention sur sa dynamique de développement défavorable à l'apiculture et à la biodiversité.

Aussi, si vous suspectez sa présence vous pouvez récolter les informations suivantes : prendre une photo de bonne qualité du nid ou d'un individu, récolter un individu (sans se mettre en danger), décrire précisément l'environnement immédiat du nid, lieu exact (ville, adresse...)

Puis en faire part à l'un des référents pour la Meuse :

Mr Hornut au 06 24 27 97 93 ou Mr Legougne au 06 62 25 00 41

Tous deux à : [frelonasiatique55@gmail.com](mailto:frelonasiatique55@gmail.com)



## CHATS ERRANTS

Deux cages sont disponibles à la mairie pour capturer les chats sans propriétaires et posant problème et les emmener au refuge de l'étang bleu à Verdun muni d'une autorisation de la mairie. La commune a passé une convention avec ce refuge qui les recueillera.

**Raid 55** : Cette course d'endurance équestre aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2016 de 5h à 22h dans les communes de Buxières, Heudicourt, Valbois, Varnéville, Chaillon, Saint-Mihiel, et sur le site de Madine.

**Fermeture du secrétariat du 6 au 18 septembre 2016.**

**Permanence des élus les jeudis 8 et 15 septembre 2016 de 18h à 19h.**

**Pour toute urgence prendre contact  
avec Odile Beirens, Jean-Patrick Polin, André Noël, Elisée François  
aux numéros de téléphone habituels et affichés en mairies.**

Odile BEIRENS



## La renouée du Japon

En photo un bel exemple derrière la mairie à Buxières

Cette plante invasive peut grandir de 10 centimètres par jour jusqu'à atteindre 3 à 4 mètres de hauteur ! Elle forme souvent des « buissons » denses parfois sur plusieurs centaines de mètres de long. Elle produit des substances toxiques qui empêchent les autres plantes de pousser et bloque les rayons du soleil.

Le long des cours d'eau, elle peut provoquer de graves déstabilisations des berges, et se répandre facilement.

Dans les friches, les terrains vagues, les zones de dépôt de terre, la plante peut se multiplier et se disséminer lors de transports de terre ou par le vent.

C'est pourquoi elle est considérée comme invasive et qu'il faut s'en débarrasser.

Malheureusement, ce n'est pas facile car elle est très résistante et se propage très vite !

Il faut donc intervenir le plus tôt possible pendant que le nombre de plantes est encore contrôlable.

***Dans un premier temps, pour éviter sa propagation, il faut respecter quelques gestes simples :***



- **Ne pas l'arracher.** Cette plante a des racines traçantes : les rhizomes, qui se replantent très facilement une fois la plante arrachée. L'arrachage peut se faire au printemps sur de petites surfaces si les plantes arrachées sont brûlées efficacement ensuite.

- **Ne pas la transporter** ni la stocker morte ou vivante à moins de la brûler très rapidement, pour éviter sa propagation.

- **La couper le plus souvent possible** pour l'épuiser puis brûler les végétaux coupés (ne pas les broyer). Bien laver ensuite les outils pour éviter de la propager.

- Ensuite, pour la faire disparaître, il faut **l'étoffer**, c'est-à-dire **planter des végétaux concurrents** qui vont bloquer la lumière nécessaire à sa croissance. C'est pourquoi, des arbustes denses qui poussent au bord de l'eau, comme le saule, sont tout indiqués mais l'espèce est à adapter au site.

Plusieurs étapes sont nécessaires à cette lutte :

**1-D'abord il faut la couper à ras** (sans l'arracher) à la **fin de l'été**

**2-Ensuite il faut recouvrir l'endroit avec une bâche** pour bloquer les rayons du soleil. L'idéal est une bâche épaisse biodégradable appelé géotextile. Il faut dépasser largement (2 mètres) la zone de la renouée pour éviter l'impact des racines traçantes. Il faut la fixer fermement (pieux, agrafes, pierres...) et éviter de marcher dessus pour ne surtout pas la déchirer.

**3-Enfin, il faut planter des arbustes** dans les trous de la bâche faits à cet effet. Il ne faut pas hésiter à en mettre jusque 2/m<sup>2</sup> car plus la végétation sera dense, plus la renouée aura du mal à repousser. Le géotextile est intéressant car il est fait en matière végétale et se dégrade naturellement une fois que les arbustes ont poussé

**4-Si nécessaire, il faut faucher la renouée le temps que les arbustes poussent** pour les aider à vaincre ce redoutable adversaire ! **Puis surveiller attentivement les alentours.**